

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du **lundi 15 mars 2021**

Par suite d'une convocation en date du mardi 09 mars 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 15 mars 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX**.

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Laurent	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	Mme LEVEQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absente avant donné procuration

Mme **VALLIER** France a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Absent excusé :

M. **ALLIER** Jérôme

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

DELIBERATION N° 01-15/03/2021

SECRETARE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « *Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.* ». Il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance, il vous est proposé de désigner M. **LEFEBVRE** Jacques pour assurer cette fonction.

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- **Décide de nommer M. LEFEBVRE Jacques, secrétaire de séance.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Jean-Pierre JEANNE,

Maire.



Envoyé en préfecture le 17/03/2021

Reçu en préfecture le 17/03/2021

Affiché le



ID : 007-210700720-20210315-2021_001-DE

